

Image not found or type unknown



Installation d'un Poêle à bois dans mon logement HLM

Par **guigui14**, le **21/11/2012** à **21:42**

Bonjour,
je voudrais installer un poêle à bois dans mon logement . C'est un pavillon HLM . Je mettrais un conduit extérieur. je prends tout à ma charge.
Mon bailleur me refuse sous prétexte d'uniformiser les logements du quartier.
En a t-il le droit?
merci de vos réponse

Par **Michel**, le **23/11/2012** à **10:14**

Bonjour,

Votre bailleur est dans son droit quand il refuse votre conduit extérieur, car cela changera la façade, visible par tous.